



Mairie de Nant

Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-38

Objet : Privatisation de Stationnement

Le Maire de NANT,

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'arrêté du 05 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 06 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – livre 1 – 8^{ème} partie ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de privatiser le stationnement sur le parking derrière la Mairie de Nant pour l'organisation d'un mariage qui aura lieu le 06 juin 2026, entre 08 heures et 20 heures.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le stationnement sur le parking derrière la Mairie de Nant est privatisé pour l'organisation d'un mariage le 06 juin 2026, entre 08 heures et 20 heures.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 :

La Mairie de Nant,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANT, le 04 juin 2026

La Maire,
Magali Coulet

